

Mamadou Moustapha WONE

Sociologue, Dakar, Sénégal
(2005)

“Faudrait-il supprimer la polygamie ?”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca
Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de l'article de :

Mamadou Moustapha WONE, **“Faudrait-il supprimer la polygamie ?”**. Dakar, Sénégal, 2005.

Sociologue, Dakar, Sénégal.

[Autorisation formelle accordée par l'auteur de diffuser cet article le 16 mars 2004.]



Courriel : moustaphawone@voila.fr

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format :

LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 23 février 2006 à Chicoutimi,
Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Mamadou Moustapha WONE,
Doctorant en Sociologie, Dakar, Sénégal.

"Faudrait-il supprimer la polygamie ?".

Dakar, Sénégal, 2005.

«F. K. D, le nom de cette grande commerçante qui officie au marché des Hlm et demeurant aux Parcelles-Assainies est sur toutes les lèvres. Elle vient d'être arrêtée par les éléments du commissariat des Parcelles-Assainies pour avoir drogué, déshabillé et aspergé d'acide sulfurique son mari, dont le seul tort était d'avoir épousé une deuxième femme» (in le quotidien Office n° 53 du jeudi 16 juin 2005). Cette «affaire» n'est que la énième d'un vieux et lancinant fait qui taraude tous les esprits et fait couler beaucoup de salives, sans pour autant que l'on prenne le temps de s'y pencher. Il s'agit ni plus, ni moins que de la polygamie, institution aussi vieille que le monde.

La polygamie, nous tous savons à quoi cela renvoie. Il s'agit de la possibilité qu'a un homme d'avoir simultanément plusieurs femmes ; et dans le sens qui nous concerne ici, c'est l'état d'un homme qui a plusieurs femmes. C'est la possibilité d'un homme d'être un «grandmigrateur matrimonial».

Une chose en tout cas est sûre, la polygamie est une institution sociale pratiquée dans la plupart des cas dans des sociétés où ce sont les hommes qui détiennent l'autorité. Mais, une autre chose est encore sûre, vu les ravages qu'elle continue d'occasionner, il est opportun - plus même - de débattre sans œillères sur cette pratique plusieurs fois millénaire.

Les «partisans» de la polygamie, à l'instar de l'ancien président de la commission des fatwas de l'institut Al Azhar (Egypte), diront qu'il faut prendre plusieurs épouses pour lutter contre le célibat des femmes, et éviter la dépravation des mœurs. Ses détracteurs diront d'elle que ce n'est ni plus, ni moins qu'une discrimination accordée aux hommes, ou à défaut que c'est une «légalisation de l'infidélité», de la même façon que l'apartheid dans l'Afrique du Sud d'alors, avec son racisme déclaré, avait été légalisé.

Un autre fait s'impose aussi, la polygamie est légale dans tous les pays musulmans, sauf en Tunisie, et vouloir disserter sur cette institution sociale, est considéré comme vouloir tenir tête au bon Dieu qui a fini de la permettre et de la codifier autour de quatre épouses. Donc, ne cherchons pas à comprendre ! Si, cherchons à comprendre, puisque manifestement, les femmes, les familles en souffrent durablement, et même les hommes qui le pratiquent ne sont pas épargnés. Les hommes pratiquent la polygamie, non pas que c'est simplement permis (il y a beaucoup de choses permises qu'ils n'effectuent pas, et beaucoup de choses non permises qu'ils accomplissent), mais parce que manifestement, ils détiennent une certaine autorité qui le leur permet et que les femmes n'ont pas. Et les spécialistes des textes religieux de dire que c'est une autorité de droit divin.

Cependant, si on observe la réalité, on verrait par analogie, à propos de l'esclavage, que c'était une institution que le «Dieu» des musulmans tolérait, et que cette pratique était en vigueur dans plusieurs sociétés musulmanes. Seulement, dans tous les pays musulmans, aucun ne s'aviserait maintenant à dire de l'esclavage que ce n'est pas une atteinte contre la dignité d'une personne, d'une société. Aucun des pays musulmans, même la Mauritanie, ne reconnaît officiellement l'esclavage sous toutes ses formes. Et au sommet de Durban (Afrique du Sud), quand on avait tenté de faire de l'esclavage «un crime contre l'humanité», il n'y a pas eu opposition des pays musulmans, en arguant logiquement que c'était permis ou toléré par Dieu.

Ainsi, si on suit notre logique, l'esclavage, toléré par l'Islam, est érigé en «crime contre l'humanité», sans qu'aucun de ses pays, de ses ulémas ne trouvent à en redire. L'esclavage est devenu purement et simplement, non seulement anachronique, mais aussi condamné et

pénalisé. Personne ne s'avise plus à défendre l'esclavage, sauf encore quelques esprits qui s'appuient toujours sur «Dieu» dans leurs argumentations. Ainsi, à propos de la polygamie, on pourrait dire que l'argument qui consiste à dire que c'est permis par l'islam, ne suffit pas ou plus pour empêcher certains esprits le droit de s'y pencher et même pourquoi pas d'appeler purement et simplement à sa révision ou à son abandon. «Dieu» avait permis l'esclavage, maintenant il est à deux doigts d'être «criminalisé» par les hommes, sans pour autant qu'on se demande ce qu'il en penserait, ou à tout le moins, sans qu'il y ait levée de boucliers.

Alors, voyons si la polygamie est supprimable ou même si elle est à supprimer dans l'état social actuel ? Dans l'état actuel des choses, où c'est encore l'homme qui détient l'autorité, le pouvoir économique, donc le pouvoir, il serait difficile de voir la polygamie disparaître. Parce qu'avec ce pouvoir économique, et aussi symbolique qu'il tire des mythes et des interprétations religieuses développées dans un contexte patriarcal, l'homme a fini de se convaincre de son bon droit d'être à sa guise polygame.

Mais, avec les remises en cause actuelles, son autorité vacille ; et ces bouleversements permettent de plus en plus aux femmes de sortir et de ne plus se confiner que dans cette sphère domestique. Il est donc fort à parier que plus ces dernières auront un pouvoir économique de plus en plus égal à celui des hommes, ces dernières ne se sentiront pas obligées de rester sous le diktat social et matrimonial des hommes. Cela va de soi qu'une personne qui ne subvient pas aux besoins d'une tierce autre personne, n'aurait pas beaucoup d'autorité sur cette dernière. Le père de famille tire toute son autorité paternelle de son simple pouvoir économique ; mais l'on note que quand les deux conjoints ont un statut économique de plus en plus égal, l'autorité familiale, de paternelle, tend à devenir parentale, égalitaire et partagée. Logiquement, quand deux conjoints décident de leur propre chef de vivre ensemble, et quand les relations sont parfaitement symétriques, vouloir s'attendre à ce que l'autorité soit asymétrique, c'est tout simplement vouloir user ou abuser d'un pouvoir qui ne repose en fait que sur sa propre volonté. Ainsi, de cette même manière que l'esclavage a connue son coup de boutoir, il est à prévoir que la polygamie le connaîtra un jour proche, malgré la volonté farouche que l'on pourrait

opposer à ce changement. L'esclavage a disparu parce qu'il ne correspondait plus à la réalité des choses, la polygamie lui emboîtera le pas, parce que, dans les faits, il se passe des changements qui ne manqueront d'instaurer des rapports de plus en plus égalitaires entre les deux sexes. Ainsi, quand dans un couple, les relations sont parfaitement symétriques, de plus en plus démocratiques, d'où l'homme tirerait-il son autorité pour s'arroger le droit d'être polygame ? Et même s'il se donnait ce droit, de quel moyen serait-il pourvu pour faire accepter à sa conjointe ce fait ?

Quand les deux conjoints ont décidé ensemble d'unir leur force pour construire leur gîte, pour élever leurs enfants, pour entretenir ce foyer, une situation de polygamie ne s'instaurerait que difficilement. Et si malgré tout, l'époux le devenait, ce ne serait pas dans ce foyer qu'ils ont construit ensemble que l'autre «heureuse élue» va élire domicile. Ce n'est même pas envisageable. Le conjoint trouverait alors un autre gîte pour sa nouvelle, si celle-ci n'en a pas ; mais au nom de quoi cette première supporterait cet état de fait ? Au nom de Dieu, au nom des enfants ? Possible ! Et l'homme n'a-t-il pas à supporter cette vie conjugale avec sa première exclusivement au nom de Dieu ou au nom des enfants ? Pourquoi serait-il à la femme de supporter et à l'homme de suivre son plaisir ou de ne pas supporter ?

Certains défenseurs de la polygamie diront et si la femme était stérile, sans jamais se poser la question de savoir et si c'est l'homme qui l'est ? Si l'homme était stérile, verrait-on la femme prendre un deuxième époux pour espérer avoir des enfants ? Jusqu'ici, une femme avoir plusieurs maris, ce n'est que chez Alice au pays des merveilles qu'on pourrait le voir !

Si c'est la femme qui est stérile, l'homme ne cherchera même pas midi à quatorze heures ; s'il ne répudie cette dernière, il ne fera que prendre une seconde, les faits l'ont assez prouvé.

Faut-il encore que la femme supporte tous les maux de la société, alors qu'à l'instar de l'homme, elle n'a point choisi son sexe, comme certains autres qui n'ont point choisi leur couleur, leur ethnie, etc., et qui souffrent de discriminations qui ne reposent sur rien ? Faut-il alors demander à la femme seule d'endurer cette situation, alors que dans

une vie de couple, tout le monde sait que l'unilatéralité ne mène jamais loin ? Un couple, c'est ensemble pour le meilleur et pour le pire, ou en toute logique se séparer pour aller voir ailleurs. F. K. D, notre malheureuse commerçante, et son tout aussi malheureux époux viennent de montrer à tout un chacun que leur drame qui s'inscrit ici dans le cadre de la polygamie pourrait être la tragédie de chaque couple. Ils sont nos miroirs. En effet, au prix d'un petit effort d'anamnèse, d'introspection, chacun peut aisément identifier dans sa vie, des souvenirs identiques à ceux qu'a connus ce couple.

A travers cet épisode poignant et généralisable, se dévoile à tout un chacun, cette potentialité infinie d'une métamorphose ou d'un effondrement de nos assises tel que, en un instant, nous devons envers et contre toutes nos assurances, ce tout autre qui nous inspire un effroi si vif que nous préférions finalement le réduire à un simple fait divers qui n'arrive qu'aux autres.

Cependant, F. K. D sera jugée (il le faut), et on plaindra (il le faut) son époux. Mais, ne nous arrêtons pas là ! La polygamie est-elle supprimable ? Oui, indéniablement ! Et elle se supprimera d'elle-même à l'instar de l'esclavage, quand les mentalités se démocratiseront de plus en plus. Faut-il la supprimer maintenant ? Les réalités sociologiques ne sont pas encore prêtes, mais il y a lieu de croire qu'un regard plus pointu de la part de l'état est à souhaiter. Autrement dit, l'Etat, au lieu de se limiter à réparer les dégâts causés par la polygamie, devrait les prévenir en édifiant ou en appelant énergiquement au respect strict des règles requises pour devenir polygame - parce que ne devrait pas devenir polygame qui veut, mais qui peut.

Mais qu'est-ce que «pouvoir» dans la polygamie ? Est-ce cette capacité de traiter à égalité les différentes épouses ; ou est-ce les aimer sur un pied d'égalité ?

S'il s'agit d'amour, il faut reconnaître que ce n'est guère possible, et s'il s'agit de pouvoir en terme de moyens, il faut aussi reconnaître que ce n'est pas non plus possible, pour la bonne et simple raison que le cœur a ses raisons que la raison, que toutes les autres raisons (économique, politique, religieuse, etc.) ne peuvent faire. La preuve, F. K. D ne souffrait de rien, sauf de devoir partager son homme, cet

homme qu’elle voulait pour elle seule. Et le destin s’en est mêlé, et il arrive souvent que l’on rencontre le destin sur les chemins que l’on a empruntés pour l’éviter.

Fin du texte